



Bureau de la CLE

05 juin 2018

Ordre du jour:

- I. CTGQQ
- II. Zones d'expansion des crues
- III. État de la ressource en eau – bilan de la campagne d'irrigation 2017
- IV. Rapport d'activité de la CLE

I. CTGQQ Cher-Yèvre

Contrat territorial gestion Quantitative et Qualitative Cher-Yèvre

Présenté par la Chambre d'Agriculture du Cher

Jean-Michel DUTHOU – Vice-président

Alexia JOURDIN – conseillère environnement



II. Zones d'expansion des crues

**Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire
et ses affluents des potentialités en termes
d'utilisation de champs d'expansion de crues**

**Présentation des résultats du zoom territorialisé
Yèvre-Auron**

Présenté par l'EPLoire

*Renaud COLIN – Directeur adjoint du Développement et de la
Gestion Territorialisé*

II. Zones d'expansion des crues

Lancement d'une étude d'inventaire et d'exploitation des potentialités des ZEC du SAGE Yèvre-Auron

➤ Objectif général:

- Réduire la vulnérabilité de secteurs sensibles aux inondations
- Maintenir un fonctionnement naturel des cours d'eau en crue

➤ Objectif opérationnel

- Disposer d'éléments précis sur chaque ZEC retenue afin d'aider les acteurs locaux sur la préservation, la restauration ou la création de ZEC

II. Zones d'expansion des crues

➤ Méthodologie générale

Sélection de sites

- Basée sur pré-localisation de l'analyse exploratoire EPLoire



Hierarchisation

- Analyse multicritère: surface, localisation, occupation du sol, enjeux...
- Opportunité



PRESTATAIRE

Évaluer potentialité
et une déclinaison
opérationnelle

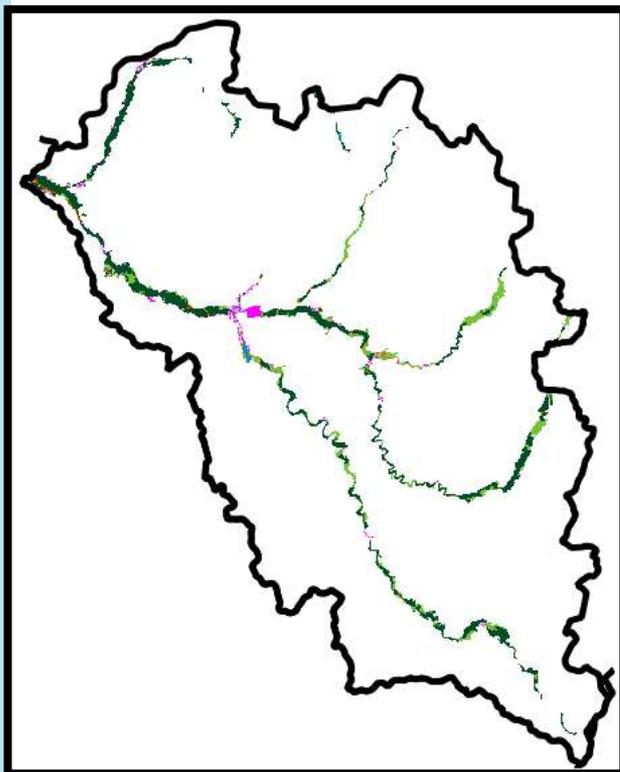


Sites retenus pour la prestation

- Validation CLE
- Validation collectivités Gémapienne

II. Zones d'expansion des crues

➤ Méthodologie gé



Territoire	Yèvre-Auron	
Typologie de ZEC	Surface en Km ²	%
Urbain continu / densité de population forte	1,52	1%
Urbain économique / densité de population moyenne / ICPE/site classé (patrimoine)	4,64	4%
Urbain discontinu / densité de population faible / pression urbaine	6,92	6%
Agriculture à forte valeur ajoutée	0,66	1%
Voie ferrée / route nationale	1,61	1%
Route départementale	0,73	1%
Agriculture	27,22	24%
Forêt / milieu naturel / prairie	70,29	61%
Zone humide	0,08	0%
Plan d'eau	0,01	0%
Cours d'eau / grande retenue	0,90	1%
TOTAL ZEC	114,59	100%

II. Zones d'expansion des crues

➤ Étapes de la prestation

- 1) Description des zones d'expansion des crues
 - Limites de la ZEC, zone aval influencée
 - Occupation des sols
 - Zonages règlementaires
 - Enjeux humains, économiques, patrimoniaux, naturels
 - Caractéristiques lit mineur et lit majeur
 - Critères hydrologiques, fonctionnement simplifié
- 2) Analyse de la fonctionnalité de chaque ZEC
 - Modélisation hydraulique
 - Caractérisation: efficacité, impact ...
- 3) Scénarios d'aménagement et analyse approfondie
 - État initial
 - Augmentation des capacités de stockage
 - Suppression/réduction des capacités de stockage

II. Zones d'expansion des crues

➤ Calendrier prévisionnel

2nd
semestre
2018

Hiérarchisation des sites



Fin 2018

- Étude potentialité
- 18 mois



III. État de la ressource en eau

État de la ressource en eau

Bilan de la campagne d'irrigation 2016

Présenté par la DDT 18

*Olivier POITE – Adjoint au Chef du Service Environnement
et Risque*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

direction départementale
des Territoires

IV. Bilan d'activité 2017 de la CLE

R212-34 du Code de l'environnement

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés ».

- Voir support papier

- Évolutions potentielles:
 - État des masses d'eau du territoire
 - Extraits du tableau de bord de suivi
 - Suggestions?

IV. Questions diverses

Motion Comité de bassin Loire Bretagne

Destinataires - Présidents du bassin Loire-Bretagne :

- Conseils régionaux et départementaux
- Commissions locales de l'eau
- Établissements publics territoriaux de bassin
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers, commerce et industrie)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11^e programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années, sur la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^e programme d'intervention. Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Ces décisions ont un impact budgétaire considérable. Le montant des aides de l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10^e programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne auquel vous appartenez.

Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires. Or une baisse du budget de 25% ne nous permettra pas de répondre correctement aux besoins. Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté la motion jointe au présent courrier. Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Je vous invite à porter cette motion à la connaissance de l'instance que vous présidez avant l'été. Si elle en partage le contenu, je vous propose de l'inviter à délibérer pour marquer cette adhésion, et d'adresser ensuite copie de votre délibération au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et à moi-même.

Je compte sur votre mobilisation pour obtenir une évolution du cadrage législatif des 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau et vous assure de ma détermination à y parvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

Comptant vivement sur votre soutien

Amitiés

Thierry BURLOT

MOTION



Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril

➤ **Considérant**

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
 - b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
 - c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
 - d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
 - e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
 - f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
 - g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^e programme (292 millions d'euros d'aide par an)
 - h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
 - i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
 - j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB
- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^e programme pluriannuel d'intervention

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne



Thierry BURLLOT

IV. Questions diverses

Motion Comité de bassin Loire Bretagne

- 1) Avis des membres de la CLE
 - Envoi de la motion par mail avec un coupon réponse (pour/contre/abstention + remarques)
 - Retours des membres avant le **XXX (à définir)**
 - Compilation des retours par animatrice
 - Courrier du Président

- 2) Avis du Bureau
 - À prendre aujourd'hui
 - Transmission aux membres de la CLE pour information

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Cellule animation: Bureau B226
Pyramides, Route de Guerry - Bourges
06.84.08.50.88
cecile.falque@eptb-loire.fr